Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCES VERBAL du mardi 12 mars 2024

Président de séance : M. GODEFROY Dominique

Secrétaire de séance : M. MARQUES Julio

Présents Mme GODEFROY Pascale, M. GLISE Bruno

Assiste : M. BESNARD Gilbert (Membre de la C.D.P.M.E.)

Excusés : M. BERNAVILLE Francis, M. VAN-HEESVELDE Emile, M.VISSUZAINE Jean-Yves

EVRY CREGY SUR YERRES – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 770530201

Installation visitée par Mme GODEFROY et M. GLISE, membres de la C.D.T.I.S., le 05/03/2024.
La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 01/03/2024 et des documents transmis :
- Le plan côté des vestiaires
- Le plan côté de l'aire de jeu
- Le rapport de visite
- Le PV de la Commission de sécurité

Le dossier a été transmis à la C.R.T.I.S. pour avis et validation.
La C.R.T.I.S. a validé le classement et les remarques de la C.D.T.I.S.

Remarque de la C.D.T.I.S. :

- les filets des deux but doivent être remplacés.

- Les 10 poteaux de charpente situés le long de la ligne de touche doivent être protégés.

Au regard des éléments transmis, la C.D.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/03/2034, sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2024.